



**Doc. 13200**  
29 avril 2013

## **Drones et exécutions ciblées: la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme**

### **Proposition de résolution**

déposée par Mme Marina SCHUSTER et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

L'Assemblée parlementaire est préoccupée par l'utilisation de plus en plus fréquente de véhicules aériens de combat sans pilote (ci-après, les « drones de combat ») afin de procéder à des exécutions ciblées dans le cadre d'une stratégie de lutte contre le terrorisme.

Elle se félicite de l'initiative de l'Organisation des Nations Unies qui a lancé une enquête sur les répercussions dans la population civile, ainsi que sur les effets au regard des droits de l'homme, du recours à des drones et à d'autres formes d'exécutions ciblées dans le but de lutter contre le terrorisme et les insurrections.

Les exécutions ciblées effectuées par les forces armées des Etats Unis d'Amérique, Etat observateur auprès du Conseil de l'Europe, ont augmenté en nombre et en rayon d'action ces dernières années, et pas seulement là où se déroulent des conflits armés qui n'ont pas un caractère international.

L'Assemblée s'inquiète des activités de recherche menées par plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe qui visent à développer les drones de combat.

L'Assemblée s'inquiète que les exécutions ciblées violent le droit international humanitaire et conteste en particulier la légitimité juridique des exécutions ciblées qui ont lieu en dehors du cadre géographique de conflits armés.

Les dommages collatéraux croissants que causent de telles attaques sont une source de préoccupation car on peut se demander si le principe de la distinction entre, d'une part, les civils qui ne prennent aucune part active aux hostilités et, d'autre part, les combattants, est suffisamment respecté.

En outre, elle insiste sur le fait que des restrictions s'appliquent aux exécutions ciblées si celles-ci sont effectuées en tant que moyen de maintien de l'ordre d'un point de vue de la protection des droits de l'homme reconnus par la Convention européenne des droits de l'homme et par d'autres traités relatifs aux droits de l'homme.

L'Assemblée décide donc d'examiner de plus près les questions juridiques et les questions de droits de l'homme qui se posent dans le cadre de l'utilisation de drones de combat pour des exécutions ciblées.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

SCHUSTER Marina, Allemagne, ADLE  
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE  
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE  
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE  
BUGNON André, Suisse, ADLE  
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC  
GROSS Andreas, Suisse, SOC  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
JAKAVONIS Gediminas, Lituanie, ADLE  
KAIKKONEN Antti, Finlande, ADLE  
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE  
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE  
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC  
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC  
REIMANN Maximilian, Suisse, ADLE  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC  
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE  
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC  
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste